

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018**

**Etaient présents** : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Franck JOANDET, Mme Fabienne FEDOU, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Patrice VIVANT, Mme Amélie COHEN LANGLAIS, M. Jean-Etienne SURLEVE-BAZEILLE, M. Aurélien DESBATS, M. Cédric DUBOST Mme Fabienne CABRERA, Mme Cathy CAMI, M. Philippe MARTIN, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA, Mme Isabelle TEURLAY-NICOT, Mme Sandra JENSEN, Mme Christelle LAHAYE, M. Kewar CHEBANT, Mme Hilel BATIKHY, M. Mamadou NIANG, Mme Christine TEXIER, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Thierry BEER DEMANDER, M. Bruno PALUTEAU, Mme Nathalie LE GUEN.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation** :

Mme Isabelle FORET-POUGNET à M. Franck JOANDET  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Benoît D'ANCONA  
M. Pascal LABADIE à Mme Amélie COHEN LANGLAIS  
Mme Myriam MONTAGUT-LOBJOIT à Mme Fabienne CABRERA  
M. Guénolé JAN à Mme Fabienne FEDOU  
Mme Zouina HAMMI-OUAHIOUNE à M. Kewar CHEBANT  
M. Eric BENAYOUN à M. Aurélien DESBATS

**Absent** : Mme Françoise MATHA-STEPANI,

**Secrétaire de la séance** : Mme Fabienne FEDOU

1. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – VILLE ET BUDGETS ANNEXES**  
Le Compte Administratif 2017 est **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 30 VOIX POUR – 2 CONTRE – 1 NE PARTICIPE PAS**
2. **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**  
**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 1 NE PARTICIPE PAS**
3. **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**  
**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 NE PARTICIPE PAS**
4. **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU PORT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**  
**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 NE PARTICIPE PAS**
5. **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**  
**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION – 1 NE PARTICIPE PAS**

**6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 (VILLE)**

Le Compte de Gestion est ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 1 NE PARTICIPE PAS

**7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 (REGIE DES TRANSPORTS)**

Le Compte de Gestion est ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 NE PARTICIPE PAS

**8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 (REGIE DU PORT)**

Le Compte de Gestion est ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 NE PARTICIPE PAS

**9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 (REGIE DES POMPES FUNEBRES)**

Le Compte de Gestion est ADOPTÉ A LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION – 1 NE PARTICIPE PAS

**10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE ET DE SES BUDGETS ANNEXES**

Le budget primitif 2018 est ADOPTÉ A LA MAJORITÉ :

- Section d'Investissement : 28 VOIX POUR – 2 CONTRE – 3 ABSTENTIONS – 1 NE PARTICIPE PAS
- Section Fonctionnement : 28 VOIX POUR – 2 CONTRE – 3 ABSTENTIONS – 1 NE PARTICIPE PAS

**11. FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR 2018**

Les taux des 3 taxes communales pour l'année 2018 sont fixés comme suit :

- TAXE D'HABITATION	25,01%
- FONCIER BATI	33,91%
- FONCIER NON BATI	82,60 %

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 29 VOIX POUR - 2 CONTRE – 3 ABSTENTIONS

**12. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Les subventions aux associations pour l'année 2018 sont approuvées par le Conseil Municipal.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION

Ne participent pas au vote :

Pour le CGOS : M. ROSSIGNOL PUECH, Mme FEDOU, Mme CABRERA, M. MARTIN, M. CHAUVET, M. BENAYOUN, M. JOANDET, M. DESBATS, M. LABADIE

Pour le CREAC : Mme LUCBERNET, Mme BENJELLOUN-MACALLI

Pour REMUE-MENINGES : M. DUBOST, Mme JENSEN

Pour le CENTRE SOCIAL ET CULTUREL L'ESTEY : Mme FORET-POUGNET, Mme CABRERA, M. CHEBANT, Mme BENJELLOUN-MACALLI, Mme TEURLAY-NICOT, Mme LAHAYE, M. NIANG, M. BEER-DEMANDER

Pour le C.C.A.S. : M. le MAIRE, Mme COHEN LANGLAIS, M. CHEBANT, M. D'ANCONA, Mme CAMI, Mme BAUDRAIS, Mme BATIKHY, Mme MATHA-STEPANI

Pour SAGE : Mme CAMI, M. DUBOST

Pour la MISSION LOCALE : Mme FEDOU, M. DESBATS, M. CHEBANT

Pour A.DE.L.E. : M. DESBATS, Mme FEDOU, M. JAN, Mme LAHAYE,

Pour le C.A.B. : M. JOANDET

Pour le C.A.B.B.G. AMATEUR : M. JOANDET

Pour BAGATELLE (CRECHE) : M. JAN

Pour l'Ecole Privée Sainte-Marie La Ferrade : M. DUBOST, Mme JENSEN

Pour l'Ecole Privée Jeanne d'Arc : M. DUBOST, Mme JENSEN

Pour BEGLES FRATERNITE : Mme FEDOU, M. GOUDICHAUD, M; D'ANCONA

Pour B3E CLUB ENTREPRISES : M. DESBATS

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 31 VOIX POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION

**13. CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL DES RESSOURCES HUMAINES**

Suite au départ à la retraite du responsable de la gestion administrative des ressources humaines, et compte tenu de la technicité et de l'expertise de la fonction, le Conseil Municipal approuve la création de cet emploi de catégorie A.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 32 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

**14. CREATION D'UN EMPLOI DE COORDONNATEUR DES SERVICES DE LA VILLE**

Il est décidé la création d'un emploi, en catégorie A, de coordonnateur des services de la Ville suite à la prochaine vacance du poste de DGS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR

## **15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le conseil donne son accord pour la création des postes suivants suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 29 mars 2018 :

- 5 emplois d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- 7 emplois d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 3 emplois d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe
- 3 emplois d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois d'agent de maîtrise principal
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 7 emplois d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi fonctionnel de DGA chargé du contrôle de Gestion et des Finances

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ – 33 VOIX POUR – 1 ABSTENTION**

## **16. MARCHE POUR LA FOURNITURE ET POSE DE BATIMENTS MODULAIRES – ECOLE MATERNELLE PAUL VAILLANT COUTURIER – ECOLE ELEMENTAIRE ROGER SALENGRO**

Dans le cadre de la création de classes à l'école maternelle Paul Vaillant Couturier et l'école élémentaire Roger Salengro, prévue pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019, il est nécessaire, compte-tenu des délais impartis, de créer des extensions aux bâtiments existants. Le marché à passer pour cette opération, a pour objet la fourniture et la pose de ces bâtiments modulaires.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR**

## **17. SUBVENTION A UNITEC**

Une subvention de 15.000 € est accordée à l'Association UNITEC pour l'année 2018, au titre de leur mission d'animation économique auprès des entreprises destinées à s'implanter au sein de la CITÉ NUMÉRIQUE.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR**

## **18. SUBVENTION A LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST**

Il est décidé d'accorder à la technopole Bordeaux Technowest une subvention de 35.000 € pour 2018, au titre de leur mission d'animation économique auprès des entreprises destinées à s'implanter sur le parc NEWTON.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR**

## **19. DELAISSE FONCIER ALLEE BERTRAND DE SEGUR : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION**

Le Conseil approuve le déclassement du domaine public de ce délaissé foncier sis allée Bertrand de Ségur afin de vendre cette parcelle à Mr Gilles DUBOIS propriétaire limitrophe pour la somme de 28 000 €.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR**

## **20. CREATION ET ACCEPTATION DE SERVITUDES BT 7**

Il est approuvé la constitution gratuite de servitudes de passage et d'accroche au niveau des bâtiments BT 6 et BT 7 pour permettre la bonne utilisation des lieux entre les différents propriétaires dont la Ville.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 VOIX POUR**

## **MOTION POUR L'AVENIR DU SITE FORD AQUITAINE INDUSTRIES DE BLANQUEFORT**

Le Conseil municipal,

Souhaite réaffirmer son soutien aux employés de l'usine Ford Aquitaine Industries située à Blanquefort, qui interpellent leur direction depuis de nombreuses années afin que soit constitué un plan de sauvegarde de l'usine.

Toutefois, malgré le soutien des pouvoirs publics, via notamment le versement de millions d'euros de subventions, la direction de Ford n'a pas engagé de plan de reconversion durable de ce site industriel, qui aurait permis d'offrir une opportunité professionnelle valorisante à ses employés.

Aujourd'hui, au bout de plusieurs années de licenciements et de chômage technique, l'avenir semble définitivement compromis pour l'ensemble des salariés de Blanquefort, la direction européenne de Ford ayant annoncé le 24 février dernier l'arrêt des investissements.

Pourtant, les grands enjeux de notre siècle offrent de réelles opportunités de reconversion pour ce site industriel, réputé pour son personnel qualifié et sa performance. Le développement des filières des énergies renouvelables, du recyclage

automobile, des véhicules plus propres et plus sobres, l'augmentation de l'offre en transports en commun organisée par les Collectivités Territoriales, sont autant de perspectives d'avenir intéressantes.

Nous ne pouvons que déplorer des décennies de mauvais choix industriels et l'absence manifeste de volonté de la direction de Ford Europe d'inscrire son usine de Blanquefort dans de nouvelles activités industrielles locales et durables, permettant de conserver l'ensemble du personnel en engageant une réelle politique de formation et de reconversion.

Par conséquent,

Le Conseil Municipal,

- Apporte une nouvelle fois son soutien à l'ensemble du personnel du site industriel de Ford Aquitaine Industries de Blanquefort ;
- Se positionne en faveur d'une reconversion durable de ce site et de ses emplois ;
- Demande au Gouvernement d'exiger de la direction européenne de Ford d'inclure le site de Blanquefort dans l'avenir du groupe et d'engager rapidement sa réorientation industrielle, lui permettant de conserver ses emplois et de poursuivre sa participation, de fait, au développement économique local.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ – 34 POUR**

### **MOTION DE BÈGLES COMMUNAUTÉ D'AVENIR**

Bien que Bègles aime être un village gaulois contre tous, nous voudrions attirer votre attention sur les engagements pris, dans la discrétion totale de nos élus béglais présents à la CUB de l'époque, qui perturbent le quotidien et l'activité industrielle et commerciale de notre ville.

Comme vous le savez l'accès sud de Bègles oblige chaque béglais, chaque client, chaque camion, chaque véhicule privé ou commercial à passer, pour atteindre Bègles sud, par les nombreux ronds-points, nous en avons compté quatre voir six, avant d'être dans la ville.

Par son influence la société Clépierre liée au groupe Carrefour a réalisé ce qu'elle a voulu, capté la clientèle pour remplir son magasin et peu importe de fermer un accès direct.

Maintenant il est impossible de revenir en arrière !

Il nous reste à demander de l'aide à Villenave d'Ornon pour créer une voie le long de la voie ferrée pour atteindre la petite zone industrielle de COREP/SNCF/GENEVIEVE L/ LES NOUVEAUX ABATTOIRES et le rond-point d'accès à la rue Jeanne d'Arc.

Ce même scénario de l'accès sud revient autour de l'accès au pont Simone Veil malgré de nombreuses réunions de quartiers.

L'impact du pont Simone Veil pour les riverains, va devenir un enfer et détruire les quais et perturber les entreprises, l'hôtellerie et la quiétude du quartier Marcel Sembat.

En effet les camions qui desservent le MIN passeront en surface car ils ne pourront pas rouler sous le pont, faute de hauteurs suffisantes. Nous parlons de plus de cent camions de 40T par jour.

La loi oblige des hauteurs d'au moins 4,30 m sous les ouvrages d'art. Article R 131-1 qui dit ;

Les profils en long ou en travers des routes départementales doivent être établis de manière à permettre l'écoulement des eaux pluviales et l'assainissement de la plateforme. Sous les ouvrages d'art qui franchissent une route départementale, un tirant d'air d'au moins 4,30m doit être réservé sur toute la largeur de la chaussée. Les modalités d'application du présent article sont fixées par arrêté conjoint du Ministre chargé de la voirie routière et du Ministre de l'intérieur.

Il n'y a que 2,70 m de hauteur sur le plan général des travaux « planche rive gauche ». Mais c'est aussi le cas rive droite...

Pas un semi-remorque, pas un camion-citerne, pas un camion de « Pompiers » de plus de 2,70 m de haut ne pourra rouler sous le pont et passera en surface, en coupant le boulevard JJ Bosc avec feux tricolores, arrêts, démarrages, embouteillages, pollutions, bruits dès très tôt le matin voir très tard le soir, ces véhicules lourds peuvent consommer plus de 100 litres à l'heure, imaginez le démarrage en charge.

Il semble que personne parmi les membres des réunions de concertations n'ai vu ce problème et que les rapporteurs se soient bien gardés de le mentionner.

Dans ce conseil, vous le savez, la gestion de la Métropole repose sur la cogestion. La Métropole va donc dans le sens des décisions des élus des villes, en l'occurrence de la ville de Bègles.

Mesdames et messieurs les élus métropolitains travaillez pour défendre votre ville, ne vous laissez pas porter par la facilité et posez-vous les questions que vous vous poseriez pour vous même. Ne recommencez pas le laisser-aller de l'accès sud et pensez simplement aux béglaises et aux béglais qui vont subir les affres de votre aveuglement.

**NON ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ – 2 POUR – 31 CONTRE – 1 NE PARTICIPE PAS**